

APPEL A COMMUNICATIONS

« La conflictualité dans l’Union européenne : menace existentielle ou catalyseur d’intégration ? »

Colloque organisé par le Centre d’Etudes Européennes à Lyon les 20 et 21 octobre 2022

Dir. scientifique : Gaëlle Marti et Loïc Robert

Date limite de proposition : 15 juin 2022

PROJET SCIENTIFIQUE

La conflictualité est-elle euro-compatible ? Constitue-t-elle une menace pour le projet européen ou permet-elle au contraire sa progression ? L’intégration « par le droit » qui caractérise l’intégration européenne a-t-elle produit, comme le soutiennent les eurosceptiques, une dépolitisation de l’Union responsable du déficit démocratique de celle-ci ? Remédier à ce déficit suppose-t-il de réintroduire la possibilité du conflit, de nommer les clivages mais aussi d’institutionnaliser l’expression du dissensus ?

Toutes ces questions seront au cœur du colloque qui sera organisé les 20 et 21 octobre à l’université Jean Moulin Lyon 3 par le Centre d’Etudes Européennes.

L’Union européenne entretient depuis l’origine, un rapport ambivalent à la conflictualité. Mettant en œuvre l’idée, affirmée dans le préambule du traité CECA, de substituer aux rivalités séculaires entre Etats européens la fusion de leurs intérêts essentiels, les Communautés puis l’Union se sont construites en grande partie sur l’évitement du conflit : évitement du conflit décisionnel par le recours à des organes a-politiques et reposant sur une légitimité d’expertise (Commission européenne, agences) et la démocratie consociative ; évitement du conflit normatif par l’instauration d’un système de coopération juridictionnel inédit chargé de les anticiper ; évitement du conflit identitaire par l’affirmation de critères d’adhésion censés favoriser l’homogénéité politique, économique et juridique des Etats candidats ; évitement du conflit politique avec l’exclusion, à l’origine, des questions politiquement « sensibles » telles que la défense et la sécurité extérieure, ou encore le choix d’un *soft power* et de la diffusion des valeurs par l’attractivité du marché européen plutôt que par l’édification d’une Europe puissance..

Il n’en reste pas moins que la conflictualité est souvent présentée, tout aussi légitimement, comme un puissant moteur de l’intégration. Dès l’origine, c’est bien sur les cendres du second conflit mondial qu’a pu émerger le projet communautaire. Les grandes évolutions du processus d’intégration sont souvent dues à des crises majeures (crise de la chaise vide en 1965, réserves de constitutionalité énoncées par les cours constitutionnelles allemande et italienne, chèque britannique, référendums négatifs, crise des dettes souveraines, crise migratoire, etc.). Et encore aujourd’hui, les analyses convergent pour affirmer que le conflit en Ukraine a joué un rôle décisif dans l’avènement espéré d’une véritable politique européenne de défense.

Cette ambivalence se retrouve par ailleurs dans la manière dont la conflictualité peut conduire à la structuration d’une identité européenne. L’évitement des conflits internes (interétatiques, interinstitutionnels, etc.), qui peut se traduire par une absence de décision ou par le choix du plus petit

dénominateur commun, a pu être dénoncé en tant qu'il induit une forme de dépolitisation du projet ne permettant pas la définition d'une identité politique de l'Union. Dans le même temps, la multiplication des objectifs assignés à l'Union ou la liste non exhaustive de ses valeurs se traduit nécessairement par des conflits (marché/environnement, intérêts/valeurs, etc.) dont la résolution (conciliation, hiérarchisation, etc.) participe indubitablement à la définition d'une identité politique de l'Union.

L'objet du colloque sera d'analyser, dans les différentes branches du droit de l'Union, les rapports que l'Union entretient avec la conflictualité, afin de mesurer son potentiel désintégrateur ou au contraire catalyseur d'un approfondissement du processus d'intégration. Il sera aussi l'occasion de prendre au sérieux l'un des arguments eurosceptiques selon lequel l'évitement du conflit dans l'Union européenne est à l'origine de son déficit démocratique et de contribuer à la mise en lumière des conflits (entre les valeurs, mais aussi entre les objectifs et/ou les intérêts des Etats et des citoyens) : dans les arrêts de la Cour (qui substituent au conflit politique un désaccord herméneutique sur des dispositions normatives appelé à être tranché par le juge) mais aussi dans les textes européens (dont les divergences d'intérêt des parties prenantes au processus de décision sont dissimulées par des formules de compromis). Il permettra enfin d'esquisser des voies institutionnelles permettant de faire place au conflit, et par là même de restaurer la possibilité même d'un débat démocratique entre les citoyens de l'Union. A l'heure où certains, en France, prônent la désobéissance aux traités européens comme stratégie permettant de remodeler le projet européen, la question de l'expression mais aussi de la gestion de la conflictualité se pose en effet avec une acuité particulière.

Dans la tradition des colloques du Centre d'Etudes Européennes, cette manifestation entend accorder une large part au dialogue entre européanistes et spécialistes d'autres disciplines. Une place spécifique sera accordée aux jeunes chercheurs, et leurs propositions d'intervention seront examinées avec une attention particulière. Dans l'optique de favoriser au maximum la discussion et les débats avec l'auditoire, les interventions seront volontairement courtes (15 minutes) et s'inscriront dans le cadre de tables rondes animées par de jeunes chercheurs.

THÈMES DE L'APPEL A COMMUNICATIONS

L'objectif du colloque est ainsi, en prenant comme point de départ le rapport ambivalent de l'Union à la conflictualité, d'interroger leurs interactions autour de trois axes.

Axe 1 : Conflictualité et intégration européenne

Le premier moment de la réflexion vise à mettre en évidence, et à mesurer, l'impact du conflit ou de son évitement sur le processus d'intégration européenne, dans une dimension diachronique.

Plusieurs questions se posent : l'évitement du conflit est-il un objectif de l'intégration ? Si oui, en quoi le système politique est-il fondé sur, voire organise le consensus ? En quoi cela a en partie alimenté la désaffection et le désintérêt des citoyens pour les questions européennes ? A l'inverse, en quoi le conflit (interétatique, interinstitutionnel, externe, etc.) est-il un moteur de l'intégration ?

Les communications qui s'inscriront dans cet axe auront pour but de prendre la mesure de ce rapport à la conflictualité dans la construction des Communautés et de l'Union, d'en analyser les déterminants et les ressorts, si possible selon une approche décloisonnée. Les contributions issues d'autres sciences sociales, en particulier la science politique, seront particulièrement appréciées.

Axe 2 : Conflictualité et définition du projet politique européen

Ce deuxième temps de la réflexion entend, à partir d'une analyse critique de la jurisprudence mais aussi des instruments juridiques européens (traités, droit dérivé, accords externes), mettre en évidence les conflits politiques sous-jacents. Il entend également dresser le bilan des arbitrages effectués par les institutions et/ou le juge de l'Union, entre les valeurs, les objectifs, les principes de l'Union, le but étant de mettre en lumière la manière dont les conflits (interinstitutionnels, interétatiques, normatifs, politiques, identitaires, etc.) participent à la définition du projet politique européen, mais aussi de caractériser le contenu de cette identité européenne.

Les communications proposées par des spécialistes de différentes branches de droit de l'Union peuvent être amenées à étudier la manière dont les conflits entre les droits et libertés participent à la hiérarchie des valeurs et la construction d'une identité politique de l'Union (ex. démocratie vs marché ; cause animale vs. liberté de religion ; libre circulation des citoyens vs. équilibre des budgets nationaux, confiance mutuelle vs. respect des droits fondamentaux, indépendance de la justice/Etat de droit vs souveraineté des Etats). Sont également attendues des communications sur le rapport de l'Union européenne aux conflits armés et à la dialectique allié/ennemi.

Axe 2 : Gestion de la conflictualité

Ce troisième temps de la réflexion vise à appréhender la manière dont l'Union européenne, ses Etats membres et ses institutions, appréhendent la conflictualité, s'en nourrissent ou au contraire tentent de s'en prémunir. Lorsque le conflit est avéré, quelles techniques sont utilisées pour le résoudre (par les institutions décisionnelles, les Etats membres, les juges, les citoyens) ? Certains acteurs ont-ils une stratégie consistante, soit à instrumentaliser les conflits, soit au contraire à les éviter ? A cet égard, la « constitution économique » de l'Union européenne (entendue comme l'inscription, dans le marbre des traités, de choix de politique économique relevant normalement de la délibération démocratique) participe-t-elle de l'évitement du conflit dans l'Union ? A l'inverse, que penser de l'affichage d'une volonté délibérée de « désobéir aux traités européens » comme moyen de peser sur le contenu des règles européennes ? Quelles pistes de réflexion pour institutionnaliser la possibilité même du conflit, dans le processus décisionnel mais aussi et plus largement dans la gouvernance de l'Union européenne, dans la composition de ses institutions ou encore dans l'organisation juridictionnelle ? Le monde académique joue-t-il (peut-il / doit-il jouer) un rôle dans la reconfiguration du rapport que l'Union entretient à la conflictualité ?

Les communications présentées dans cet axe pourront s'attacher aux modes de gouvernance dans l'UE, aux stratégies de négociations interétatiques (ou internes aux Etats membres), au dialogue plus ou moins pacifié entre les juridictions, à la mobilisation par les citoyens, les lobbies, et plus généralement la société civile, du conflit dans leurs stratégies de plaidoyer. Sont également attendues des contributions relatives au rôle de la doctrine (juristes, politistes, économistes, historiens) dans la mise en lumière de la conflictualité ou au contraire dans sa dissimulation.

Les propositions de contribution de 3 000 signes maximum sont à adresser au plus tard le 15 juin 2022 par voie électronique aux deux adresses mail suivantes : gaelle.marti@univ-lyon3.fr et loic.robert@univ-lyon3.fr

Les auteurs seront informés le 15 juillet 2022 au plus tard de la suite donnée à leur proposition de communication après examen par le Comité scientifique. Les communications sélectionnées feront l'objet d'une présentation lors du colloque et seront suivies d'une publication.